

Deux organisations internationales ont été protagonistes de cette première session de l'année 2019/2020 des entretiens d'actualité.

D'une part, l'Union européenne en tant que partie d'un différend en matière d'investissement, l'opposant à la société Nord Stream 2. D'autre part, l'Union postale universelle, dont l'intérêt renouvelé est apparu dans le contexte de la « guerre commerciale » opposant les États-Unis et la Chine.

Vincent BASSANI. Nord Stream 2 c. Union européenne, première affaire d'arbitrage d'investissement pour l'Union européenne

L'intérêt suscité par cette affaire consiste dans le rôle inusuel joué par l'Union européenne, à savoir celui de défenderesse dans une procédure arbitrale en matière d'investissement.

Il s'agit d'un différend qui oppose l'Union à la société Nord Stream 2, homonyme du nouveau gazoduc reliant la Russie à l'Allemagne.

Le litige concerne essentiellement l'applicabilité à Nord Stream 2 de la nouvelle directive européenne encadrant l'activité des conduites de gaz à destination ou en provenance de pays tiers, qui aurait des conséquences négatives sur son investissement.

La société reproche à l'Union la violation de la Charte de l'Énergie, étant soumise à un traitement déraisonnable et discriminatoire pour ne pas avoir pu demander la dérogation à l'applicabilité de la directive.

Au-delà des aspects propres à l'affaire d'espèce, l'exposé ainsi que les interventions suscitées, ont mis en évidence la spécificité d'une procédure arbitrale opposant un investisseur à l'Union européenne. En effet, la nature de l'Union en tant qu'organisation internationale ainsi que la spécificité de son système soulèvent plusieurs questions.

Le tribunal devra par exemple faire face aux problématiques relatives à la répartition des compétences entre l'Union et les États afin de définir qui a la qualité de défendeur et à qui attribuer la responsabilité ; il faudra déterminer l'applicabilité au différend du droit de l'Union ainsi que les modalités de coordination de l'activité du tribunal avec celle de Cour de Justice qui a été aussi saisie par l'investisseur.

Paul HECKLER. Comme une lettre à la poste ? Retour sur la récente crise de l'Union postale universelle

Par cet exposé, les participants de cette session des entretiens d'actualité ont été plongés dans le fonctionnement de l'une des plus anciennes organisations internationales, à savoir l'Union postale universelle. En effet, par une approche historique ont été parcourus les différentes étapes de son fonctionnement afin de parvenir à la compréhension des raisons qui ont amené les États-Unis à menacer la dénonciation de son traité constitutif ainsi que les conséquences d'une telle sortie qui a été pour l'instant contournée.

La discussion qui a suivi l'exposé a permis d'approfondir plusieurs aspects du sujet, parmi lesquels les raisons qui ont conduit les États à accepter les réformes qui ont permis d'éviter leur sortie ainsi que les éléments de comparaison avec le Brexit.